

Compte Rendu du Conseil municipal

Séance du Lundi 11 Mars 2019

Excusé : Anne-Marie ROZIERES, Yves MERCUI, Laurent GUICHARD

Approbation du dernier compte rendu réunion du 3 Décembre 2018 :

Aucune remarque sur le compte rendu, donc approbation de celui-ci

Enfouissement réseaux secs à Salgues – 2^{ème} tranche :

Validation de cette deuxième tranche de travaux : Participation de la commune à hauteur de 13 713.79 € pour le réseau électrique et de 8 120.04 € pour la partie télécom

Afin de contribuer à améliorer l'esthétique des communes classées, possibilité pour les communes d'être bénéficiaire d'un dispositif ayant but d'apporter un soutien aux collectivités qui souhaitent un embellissement en enfouissant les réseaux secs. Le conseil est d'accord pour faire une demande en ce sens.

Attribution parcelles section Condom :

Après dépouillement des fiches de gestion 2018 des biens sectionnaux demandés aux attributaires

- départ à la retraite de M. GARDES et M. CARABASSE, 2 parcelles à redistribuer
- M. GRIFFOUL ayant atteint l'âge de 63 ans, ne bénéficiera plus de la troisième parcelle
- au vu du règlement les 4^{ème} parcelles sont remise dans le pot commun

Donc six parcelles sont à attribuer.

La commission propose d'attribuer les 6 parcelles

Attributaires	Parcelles vacantes attribuées pour l'année 2019		
	n° parcelle	Référence cadastrale	Superficie
PEGORIER Florence	n°34	AC 109	5 ha 29 a 90
LAUTARD André	n°1	AH 53	6 ha 21 a 90
MINISCLOU Sébastien	n°2	AD 61	7 ha 40 a 70
CHAUVET Francis	n°10	AC 143	5 ha 68 a 60
CARRIÉ Robin (GAEC de Singalès)	n°7	AC 147	4 ha 87 a 40
ALICOT Jérôme (GAEC des Lines)	n° 48	AC 141	5 ha 47 a 40

- Installation de M. CARRIÉ Robin en tant que JA dans le GAEC de Singalès, donc il bénéficiera d'une 4^{ème} parcelle en convention annuelle renouvelable 4 fois.

En annexe joint le tableau d'attribution

Route de la Roque :

Régularisation des échanges de terrains. Approbation du conseil

Salle multi accueil Condom :

Réponse à l'appel d'offre, 4 lots infructueux.

Début des travaux prévus début septembre.

Le montant actuel des subventions est de 185 884 €. Des dossiers de demande au Conseil Départemental et au programme LEADER sont en cours.

	ESTIMATION	OPTION	OFFRES PRESENTIES BASE	OFFRE PRESENTIES OPTIONS	ENTREPRISES PRESENTIES
GROS ŒUVRE	22 000,00 €	7 200,00 €	41 342,50 €	intégrée	BERNARD
EMENT - ISOLATION EXTERIEURE	46 000,00 €		22 626,11 €		CANO
CHARPENTE METALLIQUE	15 000,00 €		15 000,00 €		ESTIMATION
COUVERTURE-DESAMIANTAGE	62 000,00 €		61 550,09 €		CROUZET&GUIRAL
MENUISERIES EXTERIEURES	29 440,00 €	600,00 €	28 910,00 €	intégrée	NAM
PLATRIERIE-ISOLATION	8 000,00 €		8 222,88 €		LAUR
MENUISERIES INTERIEURES	7 000,00 €		7 769,05 €		NAM
CARRELAGE-FAIENCES	3 000,00 €		3 000,00 €		ESTIMATION
ELECTRICITE - CHAUFFAGE	38 000,00 €		39 970,86 €	non retenue	CEGELEC
PLOMBERIE-VENTILATION	12 500,00 €		13 326,00 €		VIDAL
PEINTURE et SOLS	19 500,00 €		18 441,81 €		GASTON
PHOPTOVOLTAIQUE	25 000,00 €		23 933,62 €	intégrée	C2A à 23,40 Kw
TOTAL	287 440,00 €		284 092,92 €	0,00 €	

Aménagement de l'espace devant la mairie :

2 Devis demandés. Choix de l'entreprise SALELLES après une négociation.

Amortissement

Les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 15 Novembre 2007 pour une durée de 15 ans.

Une délibération spécifique pourra fixer une durée d'amortissement plus courte pour une subvention qui le nécessiterait. Les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an pour un montant de 1000 €.

En ce qui concerne les subventions d'équipements les durées maximales prévu par l'instruction comptable M14 sont les suivantes :

- Cinq ans lorsqu'elle finance des biens mobiliers, du matériel, des études.

Tarif rédaction acte administratif

L'adhésion au service de rédaction d'acte en la forme administrative a été signé par convention avec AVEYRON INGENIERIE le 13 avril 2018.

Le prix facturé par Aveyron Ingénierie n'est pas assujetti à la TVA contrairement à la délibération prise le 29 Mars 2018.

La prestation fait l'objet d'une rémunération de 400 €.

CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28 janvier dernier et a acté du rapport de CLECT pour la rectification d'attribution de compensation de certaines communes.

Approbation du Conseil Municipal

Médecine professionnelle

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour signer la convention.

Notre collectivité ou établissement n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et décide d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle auprès du Centre de Gestion.

Transfert de compétence eau-assainissement

Au vu du fait que la commune n'est pas concernée par ce transfert de compétence, le Conseil Municipal a choisi de ne pas délibérer.

Questions et informations diverses :

- ONF : Pour combler des problèmes de trésorerie l'ONF propose d'encaisser directement les recettes des ventes et de les reverser au bout de 3 mois. Le Conseil Municipal refuse la proposition et valide la délibération.

- PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Pour la mise en place du PLUI la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène informe et consulte la population par le biais d'affiches, de cahier d'expression disponibles dans les 21 mairies et de trois ateliers thématiques. Ces derniers se dérouleront le 25, 26 et 27 mars. La mobilisation de tous est nécessaire pour mener un projet cohérent.

- Commission habitat : recensement habitat potentiel dans les communes par le bureau d'étude SOLIHA en vue de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH). A venir des rencontres en mairie.

- Date du prochain conseil municipal : 11 avril 2019